

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-cinq le 03 juillet 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEGHIN Gaël
IMMER Alain
GUINDT Philippe

SIVÉC Jean
DEBAILLEUL Delphine
OGER Isabelle
THILL Céline

VALANCE Bénédicte
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

BRUN Jérôme donne pouvoir à M. GUINDT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

REUTER Olivier

VIEIRA Christophe

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 939 Travaux 42 place de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de l'ancienne mairie, dans laquelle 2 logements ont été réhabilités. Le logement de l'étage a été rénové de décembre 2020 à mars 2021 et celui du rez de chaussée au 4^{ème} trimestre 2022.

Considérant la déclaration de sinistre du locataire de l'étage, du 05/04/2023 pour des infiltrations d'eau issues de la terrasse du préau du 42 place de la mairie occasionnant des dégâts sur les 2 logements et des problèmes de moisissures à l'appartement du 1^{er} étage ;

Considérant ; les travaux d'étanchéité de la terrasse du préau du 42 place de la mairie, réalisés en janvier 2024 ;

Considérant les signalements du locataire du 42 A (étage) par le biais de Foncia en date du 20/02/2025 concernant des traces d'humidité en lien avec d'anciens dégâts des eaux de la terrasse ; mais aussi des problèmes de moisissures issues des fenêtres et volets anciens ;

Considérant l'expertise menée par la société ECO Constructions le 12/03/2025 en présence des locataires et de M. IMMER ;

Considérant le devis de la Société ECCO Constructions du 22/03/2025 d'un montant de 4.922,00 € HT (5.414,20 € TTC) présenté au Conseil du 11/04/2025 et la décision du Conseil de différer et revoir la partie isolation des volets ;

Considérant la Commission Urbanisme du 12/06/2025 qui a sollicité la présence de M. Barros de la Société ECCO Constructions pour reprendre chacune des problématiques et des postes du devis ;

Considérant les arguments techniques exposés par M. Barros qui a exposé que les infiltrations de la terrasse ont été « coincées » dans les murs et ont fini par ressortir ; que les volets roulants de l'appartement du bas ont été isolés lors des travaux, alors que ceux du haut ne l'avaient pas été et provoquent des chocs thermiques créant des moisissures, différents autres petits travaux liés à l'ancienneté du bâtiment sont également proposés ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix, pouvoir inclus,

- **Autorise** M. le Maire à signer le devis de la société ECCO Constructions du 22/03/2025 N° 2025 03 381 de 4.922,00 € HT (5.414,20 € TTC) et faire entreprendre les travaux dès possible avec l'accord des locataires ;

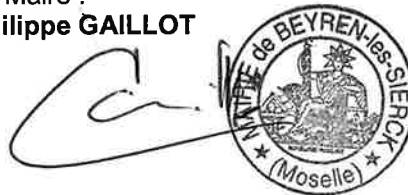
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 29 juillet 2025

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de
cette délibération a été publié sur le site
internet de la mairie le 29 juillet 2025.

Le Maire,

